

TAXE DE SÉJOUR FORFAITAIRE 2018 CHAMBRES D'HÔTES

Montants des forfaits pour 4 MOIS de mise en location (abattement compris de 50 % sur les capacités d'accueil)

Catégorie	Tarif	Capacité d'accueil déclarée				
		1	2	3	4	5
Chambres d'Hôtes	0,65 €	39,65 €	79,30 €	118,95 €	158,60 €	198,25 €

Montants des forfaits pour 3 MOIS de mise en location (abattement compris de 42 % sur les capacités d'accueil)

Catégorie	Tarif	Capacité d'accueil déclarée				
		1	2	3	4	5
Chambres d'Hôtes	0,65 €	34,68 €	69,37 €	104,05 €	138,74 €	173,42 €

Montants des forfaits pour 2 MOIS de mise en location (abattement compris de 42 % sur les capacités d'accueil)

Catégorie	Tarif	Capacité d'accueil déclarée				
		1	2	3	4	5
Chambres d'Hôtes	0,65 €	23,37 €	46,75 €	70,12 €	93,50 €	116,87 €

Montants des forfaits pour 1 MOIS de mise en location (abattement compris de 33,5 % sur les capacités d'accueil)

Catégorie	Tarif	Capacité d'accueil déclarée				
		1	2	3	4	5
Chambres d'Hôtes	0,65 €	13,40 €	26,80 €	40,20 €	53,60 €	67,00 €

Exemple Forfait :

Chambre d'Hôte, 4 personnes, tarif 0,65 €, 4 mois = $(4 - (4 \times 50 \%)) \times 0,65 \text{ €} \times 122$

Délibération du Conseil Municipal
n° 1 du 30 janvier 2017

Hôtel de Ville – 149, Avenue du 14 juillet – 40601 – BISCARROSSE CÉDEX – Régie Taxe de Séjour – Horaires d'ouverture au public
 du lundi au vendredi de 9 H à 12H30 – Affaire suivie par Mme Claudine COURNAU ☎ 05.58.83.40.40 poste 345